

OBJET MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE
AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE SAINT-DENIS

UNE ENTREPRISE MODERNE ET PERFORMANTE AU SERVICE DE TOUS

La Délibération du 26 février 1995 a approuvé une convention de mise à disposition du personnel communal auprès du Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis.

Cette convention avait pour objet de mettre à la disposition du CCAS du personnel dont il ne disposait pas. Il y a lieu de revoir la convention de mise à disposition du personnel communal au profit de cet établissement et d'établir la liste des agents mis à disposition afin de régulariser leur situation.

La mise à disposition est la situation de l'agent qui travaille au sein d'une administration que celle de son employeur, tout en restant dans son corps ou son cadre d'emploi d'origine.

Pendant la mise à disposition, l'agent est placé, au Centre communal d'Action sociale, sous l'autorité directe et fonctionnelle du responsable de la structure et doit respecter les règles de fonctionnement de l'établissement public administratif.

La nouvelle convention, qui vous est présentée, fixe les modalités de cette mise à disposition.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131026-13537-1A-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/11/2013



Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 26 octobre 2013
Délibération n°13/5-37

OBJET MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE
AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE SAINT-DENIS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/5-37 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur HOAREAU Jean-François, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Affaire générale/ Entreprise municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel de la Ville auprès du Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131026-13537-1B-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/11/2013



Gilbert ANNETTE

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL
ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS DE LA REUNION
ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Entre

la Ville de Saint-Denis de la Réunion, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gilbert ANNETTE, d'une part,

et

le Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis de la Réunion (CCAS) représenté par sa Vice-Présidente déléguée, Madame Marie-Annick ANDAMAYE, d'autre part,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, modifiée, notamment ses articles 61 à 63 et 136 ;

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment son article 35-1 ;

Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu la décision du Conseil d'Administration du Centre communal d'Action sociale en date du _____ relative à la mise à disposition de personnel ;

Vu la Délibération n° 13/5-37 du Conseil municipal en séance du 26 octobre 2013 relative à la mise à disposition de personnel ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT.

Article 1 : Objet et durée de la mise à disposition

La Ville de Saint-Denis met à disposition du Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis, du personnel dont les noms figurent en annexe pour son fonctionnement à compter du _____ pour une durée de trois ans.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20131026-13537-2A-DE Date de réception préfecture : 05/11/2013
--

Cette mise à disposition peut être renouvelée dans la même limite.

Une actualisation de la liste des agents se fera annuellement, au 31 décembre de chaque année, afin de tenir compte des départs (retraite, démission, décès...).

Article 2 : Conditions d'emploi

L'organisation du travail des agents mise à disposition relève du Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis. La durée hebdomadaire de travail des agents est de trente-cinq heures.

Le Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis prend les décisions relatives aux congés annuels et doit informer la Ville de Saint-Denis des dates de congés annuels des agents communaux.

Les agents de la liste en annexe continuent à dépendre de la Ville de Saint-Denis pour l'avancement.

La Ville de Saint-Denis délivre les autorisations de travail à temps partiel et autorise les congés de formation professionnelle ou pour formation syndicale après accord du Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis.

En vue de la notation des agents communaux mise à disposition, leur supérieur hiérarchique direct sous couvert du Directeur du Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis établira un rapport sur leur manière de servir, assorti d'une proposition de notation. Ce rapport est transmis à la Ville de Saint-Denis qui établit la notation.

En cas de faute disciplinaire, le Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis saisit d'un rapport circonstancié la Ville de Saint-Denis qui exerce le pouvoir disciplinaire.

Article 3 : Rémunération

A/ Le versement

La Ville de Saint-Denis versera aux agents de la liste en annexe leur rémunération correspondant à leur grade d'origine (traitement de base, supplément familial, indemnités et primes).

B/ Remboursement de la rémunération

Le Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis remboursera à la Ville de Saint-Denis le montant de la rémunération et des charges sociales afférent aux agents de la liste jointe.

Article 4 : Congés pour indisponibilité physique

Le CCAS prend les décisions relatives aux congés de maladie ordinaire et en informe la Ville de Saint-Denis.

Les décisions relatives aux autres congés prévus aux 3° à 11° de l'article 57 de la Loi du 26 janvier 1984 relèvent de la Ville de Saint-Denis.

La Ville de Saint-Denis verse les prestations servies en cas d'indisponibilité physique, et supporte seul la charge de la rémunération versée en cas d'accident de service, de maladie professionnelle et d'allocation temporaire d'invalidité.

Article 5 : Fin de la mise à disposition

La mise à disposition peut prendre fin :

- au terme fixé à l'article 1 de la présente convention ;
- avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, moyennant un préavis de deux mois à la demande des agents concernés, du CCAS de Saint-Denis ou de la Ville de Saint-Denis.

Article 6 : Contentieux

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le

**Pour la Commune de Saint-Denis
LE MAIRE**

**Pour le CCAS de Saint-Denis
LA VICE-PRESIDENTE DELEGUEE**

Gilbert ANNETTE

Marie-Annick ANDAMAYE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131026-13537-2A-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/11/2013


Gilbert ANNETTE

**VILLE DE SAINT-DENIS
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**PERSONNEL MIS A DISPOSITION DU CCAS DE SAINT-DENIS
(situation au 1er octobre 2013)**

page 1 / 4

NOM	PRENOM	STATUT	FONCTION
ADECALOM	Jean Luc Daniel Roland	Non titulaire	Agent du portage repas
AH-KANG	Céline	Titulaire	Auxiliaire de Puériculture
AJORQUE	Armande Yolaine	Titulaire	Auxiliaire de Puériculture
ALAGUIRY-PAJANIAYE	Marie Jeannine Noéla	Titulaire	Animatrice
ALLYBOKUS	Marie Florence Daisy	Non titulaire	Animatrice
AMEMOUTOU	Patricia Marie Chantal	Non titulaire	Animatrice
AMOURANY	Marie Expédite	Non titulaire	Aide Ménagère
ANGAMA	Zoubéda	Non titulaire	Employé Buanderie
ARABOUX	Léona	Non titulaire	Employé de Bureau
ARMAND	Jacqueline	Titulaire	Responsable CCAS
AVRIL	Christine Olga	Non titulaire	Aide Ménagère
BARET	Marie Hortense	Non titulaire	Animatrice
BARILLET	Claudine Suzie	Non titulaire	Animatrice
BATAILLE	Suzette	Non titulaire	Animatrice
BEGUE	Annie Claude	Non titulaire	Secrétaire
BETON	Liliane Marceline	Titulaire	Auxiliaire de Puériculture
BOURLY	Mimose Anne-Marie Estelle	Titulaire	Auxiliaire de Puériculture
BOVALO	Chantal Isabelle	Titulaire	Auxiliaire de Puériculture
BOYER	Aliette Marie Jacqueline	Non titulaire	Aide Ménagère
BOYER	Corine Marie Nathalie	Non titulaire	Aide Ménagère
BOYER	Jean Max René	Titulaire	Responsable CCAS
BOYER	Marie Annick Clélie	Non titulaire	Responsable CCAS
BRANCARD	Olga Marie Josée	Non titulaire	Aide Ménagère
CALIMOUTOU-ONIEN	Géraldine Marie Patricia	Titulaire	Auxiliaire de Puériculture
CAZAL	Expédit André	Titulaire	Responsable CCAS
CHAMAND	Marie Cécile	Titulaire	Auxiliaire de Puériculture
CHANE KEE	Joseph Richard	Non titulaire	Employé de Bureau
CHANE-WOA	Marie Henriette Micheline	Non titulaire	Aide Ménagère
CHAN KUI	Marie Noélla	Non titulaire	Animatrice
CHATEAU	Sylvie Marie Anick	Non titulaire	Animatrice
CLEMENT	Marie Olga	Titulaire	Educateur Jeunes Enfants
COUPOUSSAMY ANAMOUTOU	Marguerite Marie France	Titulaire	Auxiliaire de Puériculture

NOM	PRENOM	STATUT	FONCTION
DAMOUR	Anne Marie Josette	Non titulaire	Employé de Bureau
DAMOUR	Raymonde Michèle	Non titulaire	Animatrice
DENAMIEL	Claudine Maryvonne	Non titulaire	Animatrice
DENNEMONT	Ghislaine Scholastie	Non titulaire	Couturière
D'ESPLANELS	Marie Paule	Non titulaire	Auxiliaire de Puériculture
DESRUISSEAUX	Shila Martine	Non titulaire	Secrétaire
DIJOUX	Marie Jeanne Annick	Titulaire	Auxiliaire de Puériculture
DOMINIQUE	Marie Fernande	Non titulaire	Auxiliaire de Puériculture
DORMEUIL	Marie Louise	Non titulaire	Animatrice
ELLAMA	Marie Sabrina	Non titulaire	Animatrice
ESPERANCE	Pierrette	Non titulaire	Animatrice
ESTIVEL	Marie Claude	Non titulaire	Employé de Bureau
EUPHRASIE	Marie Ange	Non titulaire	Animatrice
FACONNIER	Marie Aliette	Titulaire	Animatrice
GAY	Marie Mireille	Titulaire	Auxiliaire de Puériculture
GAZE	Marie Lucile	Titulaire	Secrétaire
GERMINAL	Thierry Augustin	Non titulaire	Agent du portage repas
GOPAL	Marie Lourdes Chantal Hélène	Non titulaire	Auxiliaire de Puériculture
GOURAMA	Marie Madeleine	Titulaire	Animatrice
GOURVILLE	Mickaël	Non titulaire	Secrétaire Comptable
GOVIN	Marie Rose Suzanne	Titulaire	Secrétaire
GRONDIN	Marie Gilberte	Non titulaire	Aide Ménagère
GROSSET	Flavie	Non titulaire	Aide Ménagère
GUICHARD	Daisy Marie	Non titulaire	Auxiliaire de Puériculture
HIREL	Marie Yvette	Non titulaire	Animatrice
HOARAU	Marie Christine	Non titulaire	Animatrice
HOAREAU	Guy Max	Non titulaire	Agent polyvalent
HOAREAU	Marie Simone	Non titulaire	Cuisinier
HOAREAU	Rose Marie Micheline	Non titulaire	Animatrice
HUET	Marie Micheline	Non titulaire	Aide Ménagère
IMIZE	Marie Fabienne	Titulaire	Auxiliaire de Puériculture
INCAYA	Marie Sabine	Non titulaire	Aide Ménagère
JAVEGNY	Géraldine	Non titulaire	Chauffeur Livreur
JEAN-BAPTISTE	Marie Daisy	Titulaire	Responsable CCAS
JERONVILLE	Marie Guilène Raphaëla	Non titulaire	Animatrice
JUDE	Louis Philippe	Non titulaire	Coursier
K OURIQ	Gérard François	Stagiaire	Régisseur
LABACHE	Léonie	Non titulaire	Animatrice
LAVERDURE	Colette Marie Germaine	Titulaire	Responsable centre municipal
LEBON	Karine Betty	Non titulaire	Animatrice
LIEGEARD	Liliane Marie Monique	Non titulaire	Animatrice

NOM	PRENOM	STATUT	FONCTION
MACHEONG	Marie Patricia Yoch Lean	Stagiaire	Comptable
MAGDELEINE	Marinette	Titulaire	Agent d'entretien
MAILLOT	Gladys	Non titulaire	Responsable CCAS
MALBROUCK	Marie Micheline	Non titulaire	Aide Ménagère
MANICOM	Marie Nicole	Non titulaire	Secrétaire
MARIAN	Alain Daniel	Non titulaire	Enquêteur
MARIANNE-CADET	Marguerite Irène	Non titulaire	Responsable CCAS
MARIMA	Thérèse Line Claude	Non titulaire	Animatrice
MERANCIEN	Daisy	Non titulaire	Animatrice
MICHEL	Marie Gillette	Non titulaire	Employé Biberonnerie
MORILLE	Rosy Yolaine	Non titulaire	Animatrice
MOUNIAMA	Mauricia	Non titulaire	Aide Ménagère
MOUTAVORNAN-MOUNOUSSAMY	Antoine Marius	Non titulaire	Agent polyvalent
MOUTOUSSAMY	Marie Georgette	Non titulaire	Animatrice
NARAYANIN	Heddy Marie Tessy	Non titulaire	Secrétaire
NATIVEL	Michel Henri	Non titulaire	Agent polyvalent
NIACAVERE	Geneviève Marie Ange	Non titulaire	Aide Ménagère
NIRLO	Jean Yves	Non titulaire	Agent d'entretien
OVIDE	Frédéric Jean Hermann	Non titulaire	Auxiliaire de Puériculture
PALAYA	Renette	Non titulaire	Agent d'entretien
PANECHOU	Christian Jean Denis	Stagiaire	Agent polyvalent
PANECHOU	Ghislaine Denise	Non titulaire	Animatrice
PAUSE	Marie Edith	Non titulaire	Aide Ménagère
PAYET	Marie Claudine	Non titulaire	Responsable CCAS
PELLIER	Marie Valentine	Non titulaire	Animatrice
POIRIER	Marie-Hélène Claire Catherine	Titulaire	Directrice Crèche Adjointe
POUNOUSSAMY	Karine	Non titulaire	Animatrice
PRETO	Marie Céline	Non titulaire	Responsable CCAS
RAFOUGILET	Marie Lys	Non titulaire	Agent d'entretien
ROSALIE	Bernadette Marie Ange	Non titulaire	Animatrice
ROSE	Aline Marie Françoise	Non titulaire	Aide Ménagère
ROSINE	Marie Régine	Non titulaire	Responsable MAP
SAMY	Rosane Sophie Marie Brigitte	Non titulaire	Responsable CCAS
SARDAIGNE	Elismée Marie	Non titulaire	Cuisinier Chef
SEVERIN	Marie Claude	Non titulaire	Employé Buanderie
SINAMA	Julien	Non titulaire	Garçon de Bureau

NOM	PRENOM	STATUT	FONCTION
TAILAMEE	Jean-Claude Henry	Titulaire	Responsable CCAS
TANTALIDES	Marie Thérèse Joséphine	Non titulaire	Animatrice
TESCHER	Marie Nadine	Non titulaire	Employé de Bureau
THERINCA	Marie Alexia	Non titulaire	Agent polyvalent
TIAMONTINIA	Henriette Marie Marlène	Non titulaire	Aide Ménagère
TIAMONTINIA	Marie Paulette Louise	Non titulaire	Animatrice
TIERPIED	Marie Georgette	Non titulaire	Animatrice
VALMY	Anne Florine	Titulaire	Secrétaire
VARONDIN	Marie Hélène	Non titulaire	Responsable CCAS
VELLAYE	Janick Maximilien	Titulaire	Employé de Bureau
VICTOIRE	Marie Nadine Angèle	Non titulaire	Animatrice
VITRY	Maurícia	Titulaire	Animatrice
VITRY	Viviane Marie Odile	Titulaire	Auxiliaire de Puériculture
VORANGINE	Marie Octavie Inès	Non titulaire	Responsable CCAS
ZANEGUY	Marie Thérèse	Titulaire	Animatrice
ZITTE	Noémie Augustine	Non titulaire	Animatrice
ZORA	Marie Louise Thérésia	Non titulaire	Aide Ménagère

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131026-13537-2B-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/11/2013



Gilbert ANNETTE